



# Risques et prestations logistiques

## Le point de vue des juristes

Rouen • 20 juin 2025 • 9h à 17h

Sous la direction scientifique de Cécile LEGROS et Iolande VIRICEL

9h00 **Accueil**

9h30 **Propos introductifs**

10h00 **Les risques induits par les contrats de prestations logistiques**

Présidence : Cécile Legros, Professeur à l'Université de Rouen Normandie  
Directrice du Centre de recherches juridiques CUREJ.  
Directrice scientifique de l'IDIT

- Le régime juridique de la responsabilité des prestataires logistiques : les risques induits par les incertitudes sur la qualification des contrats  
Carole Lawson, avocate au barreau de Paris- LBEW Avocats
- Challenges of data sharing in delivery chains (Défis du partage des données dans la supply chain)  
Marta Kolacz, Assistant professor, University of Maastricht
- Les risques douaniers du prestataire logistique  
Baptiste Pulby, Docteur en droit Université de Rouen-CUREJ, élève avocat EFB

11h00 **Débat et pause**

11h30 **Table ronde - La contractualisation des risques**

Animation : Alexandre Gruber, avocat au barreau de Paris - LMT Avocats

Le recours à la logistique permet de réguler les flux continus tout au long de la chaîne logistique de telle sorte que les prestations logistiques ne sont plus considérées comme des étapes isolées de la chaîne logistique mais comme des activités interdépendantes. Au plan juridique, si aucun contrat de prestation logistique n'a été consacré par le législateur, les relations contractuelles entre les industriels et les prestataires logistiques ainsi que l'évolution des obligations leur incombant posent de nombreuses questions. Aussi les intervenants s'interrogeront notamment sur :

- Les remèdes à l'absence de contrat-type
- Les conditions permettant une rupture des contrats
- Ou encore sur l'impact économique des évolutions législatives sur les relations contractuelles (Mise aux normes ICPE, environnementales)

Avec les interventions de :

- Albertine Hanin, Directrice Juridique et Assurances du GROUPE GEODIS
- Noëlline Hebert, Doctorante en droit européen / Juriste AUTF
- Benoit Lefebvre, DG Sonotri (GCA Groupe Charles André) - Vice-président de la FNTR NORMANDIE
- Jacqueline Tropin, avocate au barreau de Paris - LTA Avocats
- Pascal Vandalle, Délégué Régional TLF Hauts-de-France – Normandie



Partenaires :



Financeurs :



13h00 **Pause déjeuner**

14h30 **L'assurance des prestations logistiques**

Présidence : Iolande Viricel, Docteur en droit, Ingénieur de recherche au CUREJ-URN

- L'assurance des risques climatiques  
Antoine Touzain, Professeur à l'Université de Rouen Normandie
- La responsabilité des entreprises et des collectivités publiques en matière de risques climatiques  
Jean-Philippe Dom, Professeur à l'Université de Rouen Normandie

15h30 **Débat et pause**

16h00 **Table ronde - L'assurance des prestations logistiques**

Animation : Iolande Viricel, Docteur en droit, Ingénieur de recherche au CUREJ-URN

Le risque industriel touche tous les prestataires logistiques. Depuis l'accident AZF (2001) jusqu'aux incendies Bollore (2023), le législateur a mis en place un cadre légal permettant d'encadrer le risque, voire de le prévenir. Cependant aucune assurance obligatoire n'a été introduite pour couvrir ce risque. Aussi les intervenants s'interrogeront notamment sur les questions suivantes :

- Quels sont les besoins relayés par le marché de l'assurance des prestataires logistiques ?
- Quels sont les remèdes à l'absence de contrat d'assurance obligatoire ? (garanties financières, prévention des risques...)
- L'assurance paramétrique constitue-t-elle une solution d'assurance des prestataires logistiques ?

Avec les interventions de :

- Safine Hadri, avocate au barreau de Paris - Kennedys
- Romain Laniepce, Directeur commercial, WTW France
- Raphaël Pasquet, Président de Logistique Seine Normandie (LSN)
- Arnaud Sorel, General Counsel, Descartes Insurance

17h00 **Propos conclusifs**

Université de Rouen Normandie  
Amphi 300

3 avenue Pasteur  
76000 Rouen

Droits d'inscription

- 120€ TTC déjeuner compris
- Gratuit pour les étudiants et universitaires (sur présentation d'un justificatif)